

Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jeures

Salle de la mairie, mardi 26 mai 2026 à 20 h 30

Présents : Mmes Rose-Marie Brottes, Sandrine Chomienne, Joëlle Maneval-Brottes, Gisèle Bonnet, Mélanie Faure, Pauline Boute, Valérie Jullien-Vérilhac, Mrs Christian Ouillon, Hervé Dolmazon, Lucien Dumas, Philippe Libeyre, Yves Camail, Frédéric Dugué, Yvan Charreyron

Procurations : M. Sébastien Hochet à M. Christian Ouillon

Absent : néant

Elue secrétaire de séance : Mme Rose-Marie Brottes

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 22 avril 2026 est approuvé à l'unanimité

2. Fixation indemnités de fonction de maire et des adjoints

Cette délibération ne nécessite pas d'être reprise

3. Délégation du Conseil Municipal au Maire

La délibération précédente est modifiée pour les points suivants :

Point 9 délégation du Conseil au Maire afin de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros.

Les points 11 et 12 sont supprimés et un point est rajouté, il s'agit de la délégation qui permet de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Approuvé à l'unanimité

4. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L.2131-1 et suivants. Considérant l'installation du conseil municipal lors de sa séance du 21 mars 2026 suite aux élections municipales du 15 mars 2026. Considérant, que conformément à l'article L. 2121-8 du code général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Considérant, que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner les règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a vocation, notamment de renforcer le fonctionnement démocratique de l'assemblée locale. Vu le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2026/2032, qui a été transmis aux élus.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité

5. Travaux voirie 2026 – Résultat appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu de réaliser des travaux de voirie. Un appel d'offres a été lancé, la commission travaux de voirie a examiné les propositions, deux entreprises ont remis une offre, l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST a été retenue pour un montant de 89 991.42 € HT.

Approuvé à l'unanimité

6. Désignation du correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture en date du 30 avril 2026, relative à la désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours. Le Conseil Municipal, après discussion, désigne Monsieur Lucien DUMAS, comme correspondant incendie et secours

Approuvé à l'unanimité

7. Demande de subventions Service Départemental d'Incendie et de Secours

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 13 avril 2026, qui prévoit d'effectuer des travaux de modification de toiture ainsi que la création de vestiaires au centre d'incendie et de secours de Saint-Jeures. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élevant à 120 0000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'allouer à titre exceptionnelle une participation d'un montant de 5 000 euros en priorité pour les travaux de création du vestiaire.

Approuvé à l'unanimité

8. Acquisition parcelle D 1994 lieu-dit Rioumazel

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de la famille DESCOURS souhaitant vendre à la commune la parcelle n°D1994 (d'une surface de 575m2) située lieu-dit Rioumazel leur appartenant. Le Conseil Municipal, après discussion. Accepte l'acquisition de la parcelle section D n°1994 d'une superficie de 575m2 au prix de 1 euros pour la totalité de la parcelle. Autorise Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous les documents relatifs à cette question. Désigne le cabinet C FONCIER pour une assistance technique à la rédaction de l'acte administratif correspondant.

Approuvé à l'unanimité

9. Enfouissement télécom village de la Rochette

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'enfouissement télécom au village de la Rochette.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Energies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à 10 711,74 € TTC.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

$10\,711,74 - (470\text{ m} \times 8\text{ €} \times 1,25) = 6\,011,74\text{ €}$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Approuvé à l'unanimité

10. Questions diverses

- Une réunion de la commission communication est planifiée le mercredi 3 juin à 14h00 en mairie.
- Voir pour acquisition parcelle de M. Ploton à Freycenet afin de régulariser l'emprise de la route
- Invitation de la mairie d'Araules pour l'inauguration du Mémorial de Chièze le 27 juin à 11 heures
- Invitation inauguration de la médiathèque la dentellière des mots le vendredi 26 juin à 19 heures
- L'association La « missou de la biata de Pouzéoue » remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention et invite-les membres du Conseil à visiter les lieux.
- Demande de pose de panneaux à Pouzols voie sans issue et aussi pour Freycenet attention enfants aux entrées du village.
- La Borne électrique de la Place du Fougal n'est pas alimentée.
- Une consultation est en cours pour l'acquisition de nouveaux bancs
- Voir pour la remise en état d'un chemin qui arrive au Hostes (chemin commun avec la commune du Mazet).
- Vérifier l'état des jeux situés dans l'air de jeux de Saint-Jeures.
- La délibération pour l'éclairage de Freycenet sera mise à l'ordre du jour du prochain CM qui était programmé pour le lundi 22 juin.

- *** fin de séance***